SNUipp-FSU

Unitaire 33

F.S.U.

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Grève du 22 MAI

L'éducation au premier plan

Directrice de la publication: Nathalie Teyssot Numéro CPPAP: 0520 S 07262 ISSN 1165-7979 Prix du numéro: 1 euro Numéro 152 Mai 2018

Déposé le 04/05/17
Bordeaux Meriadeck
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Siège : SNUipp-FSU Gironde, 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 31 26 63 Mél : snu33@snuipp.fr Site web : http://33.snuipp.fr

Stage

Stages : Reprenons la main sur notre métier avec les stages du SNUipp-FSU !

Cette année encore, de nombreux collègues ont pu profiter des stages de formation syndicale, ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non, organisés par le SNUipp-FSU33.

Moments d'information, d'échanges, de réflexions avec des enseignant.es chercheur.euses, des syndicalistes, des membres de mouvements pédagogiques et avec les collègues. Ces stages contribuent à nourrir nos pratiques et construire nos revendications.

Dernier stage à venir pour cette année :

Le jeudi 14 juin : stage intersyndical sur l'égalité des hommes et des femmes au travail (coorganisé par FSU, CGT, UNSA et Solidaires), intitulé **"Assurer l'égalité salariale et professionnelle" .**

Seront évoqués : les temps partiels, les inégalités salariales et de carrière, la mixité des métiers et des filières scolaires.

Le stage se déroulera en présence de **Rachel Sylvera**, économiste et professeure à l'université de Paris Ouest Nanterre et d'une militante féministe espagnole qui expliquera notamment pourquoi 6 millions de femmes ont fait grève en Espagne le 8 mars dernier.
Stage organisé à la Bourse du Travail à Bordeaux de 9h30 à 16h30.

Demande d'autorisation à envoyer avant le 14 mai.

La formation syndicale est un droit : usons-en !

Retraite

Défendons la retraite !

« *Un effort pour les jeunes générations* ». Voilà comment le gouvernement ose justifier la baisse des pensions de milliers de retraité.es suite à l'augmentation notamment de la CSG.

Cette nouvelle baisse s'ajoute à une liste déjà longue de diminutions du pouvoir d'achat des retraité.es : la CASA de 0,3 %, la suppression de la ½ part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.
Dans le même temps, le coût de la vie ne cesse d'augmenter (gaz, forfait hospitalier, carburant...).

Le 15 mars, des milliers de retraité.es étaient dans la rue pour exiger une hausse ô combien nécessaire des pensions.
Nécessaire pour assurer que la majorité d'entre eux ne se retrouve pas dans la pauvreté.
Nécessaire pour respecter le contrat social qui repose sur la solidarité entre les générations.

Le 22 mai, défendre la Fonction Publique c'est aussi défendre le régime de retraite des fonctionnaires, qui doit assurer une retraite décente aux agents une fois leur carrière terminée : la retraite n'est pas un privilège, c'est un droit !

édito

***Par Cécile Hémous** secrétaire départementale du SNUipp-FSU de Gironde*

Depuis son arrivée au ministère, Jean-michel Blanquer nous vante l'école de la confiance. Mais Jeudi 27 avril, la publication du Bulletin officiel de l'Education Nationale sonne le glas de cette confiance. C'est le ministre lui-même qui y signe 4 notes de service, véritable mise au pas des enseignants. Mais dans quel but? Quel est l'intérêt du ministre quand il laisse penser que les enseignants ne feraient pas leur travail correctement, ne proposeraient ni calcul mental, ni dictée à leurs élèves? Pourquoi suggérer que les enseignants seraient les seuls professionnels incapables de choisir leurs outils de travail? Quel autre ministre aurait l'arrogance de prescrire la liste détaillée des pratiques professionnelles de bases à mettre en œuvre par ses fonctionnaires?

Le trait de ces notes de service est grossier, humiliant. Chers collègues, grâce aux prescriptions ministérielles vous n'oublierez pas de circuler dans les rangs pour prêter attention au travail de vos élèves, vous pourrez enfin comprendre la nature des erreurs de vos élèves grâce aux exemples judicieusement mis en avant dans la circulaire pour vous accompagner.

Ces injonctions, ces pratiques à mettre en œuvre dans les classes impérativement, le contenu des 18h d'animation pédagogiques entièrement prescrit par le ministère ne sont pas neutres. Il s'agit de choix politiques: flatter l'opinion en lui présentant des solutions simplistes qui semblent frappées par le bon sens, transformer les enseignants en techniciens de l'enseignement simples exécutants de procédures prédéterminées. Ainsi plus besoin d'une formation de haut niveau, il suffira de former à l'utilisation des outils imposés. Quelle utilité alors de recruter des enseignants à bac + 5? De simples contractuel.les recruté.es sans formation à l'année sur des contrats précaires pourront tout aussi bien faire l'affaire.

Quel est l'intérêt du ministre? En humiliant les enseignants, en dénigrant leur travail auprès de l'opinion publique, en faisant d'eux de simples exécutants, il justifie la réforme de la fonction publique portée par son gouvernement. Quelle meilleure façon de faire accepter le démantèlement du service public d'éducation que de l'affaiblir de l'intérieur pour prouver ensuite son inefficacité et la nécessité de le réformer ou de le supprimer.

Si aujourd'hui Jean-Michel Blanquer peut duper l'opinion par ses discours et ses raccourcis simplistes, à nous professionnel.les de l'enseignement de faire entendre notre voix pour défendre une école et un service public de qualité au service de tous. Nous serons dans la rue le 22 mai et dans la lutte chaque jour.

SOMMAIRE

Stage / Retraite P.2

En Gironde P.4 et P5

Fonction publique P.6.7.8

créer son espace personnel SNUipp et comptabiliser les heures en plus effectuées
http://mon-espace.snuipp.fr/se-connecter

En gironde

Attaques en règle contre...les règles

En Gironde, la dérégulation est en marche. Sans toutefois déroger aux textes, la DSDEN travaille à réduire l'expression des droits des personnels à travers une série de mesures et de pratiques...

Première brèche largement ouverte dans l'équité de traitement entre les enseignants girondins, les postes à profils étaient au départ peu nombreux et correspondaient à des postes spécifiques. Mais notre DASEN, ne cesse de recourir à cette méthode pour toujours plus de postes. Son argument ? Une prétendue adéquation poste-personne.
La réalité est tout autre : à l'occasion du dédoublement des CP en éducation prioritaire, nous avons pu voir ce que donnerait le profilage sauce « moderne » si on laissait faire : postes promis par les IEN sans aucune règle, critères différents selon les circos et les IEN...
C'est ce qui se serait passé sans l'intervention du SNUipp-FSU, qui a bataillé pour remettre un peu d'équité et de transparence dans ce qui devenait un simple choix du prince.

Le mouvement des enseignants repose sur des règles claires et un barème. Ce système transparent exclut les passe-droits et garantit à chacun d'obtenir le poste auquel il a droit. En retirant les postes profilés du mouvement ordinaire, l'administration veut s'affranchir des règles du mouvement, au moins en partie. L'avis rendu par la commission d'entretien devient le premier élément de classement des collègues, le barème ne servant ensuite qu'à départager les ex-æquo. Ainsi, le mouvement n'est plus régi par des règles communes mais par les IEN. Le mouvement des conseillers pédagogiques constitue le stade ultime du profilage: les IEN choisissent directement leurs conseillers pédagogiques. Sur quel critères ? On ne sait pas...
Le spectre du copinage et des petits arrangements entre amis revient en force grâce au profilage, mais il s'agit surtout d'une vision très autoritaire du management, dans laquelle le « chef » décide seul, sans aucune remise en cause de ses décisions.

Cette vision a donc un corollaire, l'affaiblissement des instances paritaires.
Le discours est rôdé : puisque les IEN sont formidables et choisissent les bonnes personnes, pas besoin de représentants du personnel pour s'assurer que tout est correct… faites confiance à l'administration !
Depuis quelques années, nous assistons donc à la détérioration des conditions d'exercice des représentants du personnel. Les documents transmis par la DSDEN deviennent plus succincts, moins précis, ils ne sont transmis que très tardivement ou même parfois distribués en séance. Moins d'informations, moins de temps, et à l'arrivée des instances qui se vident de leur substance : aucune évolution des mesures lors du dernier Comité Technique pour la carte scolaire 2018 ! Elu.es obligé.es de boycotter une CAPD pour simplement obtenir les documents pour les CP dédoublés !
Ce management très vertical fait que le travail des représentants du personnel est perçu comme une entrave. Or il est essentiel d'assurer une équité et des règles claires pour que tous les collègues puissent exercer sereinement leur mission de service public . Tout au long de l'année, nous travaillons pour défendre les personnels, vérifier le mouvement, les promotions, la carte scolaire, le respect des droits (temps partiel, formation...). Tout au long de l'année nous nous battons pour obtenir de meilleures conditions de travail, une meilleure reconnaissance de nos missions. Notre force, nous la tirons du collectif que nous représentons ; la laisser se perdre, c'est donner les pleins pouvoirs à l'administration. Alors ne laissons pas mourir la représentation des personnels et les instances paritaires : le 22 mai, en grève pour exiger que soient prises en comptes nos revendications et que les représentants élus lors des élections professionnelles puissent jouer pleinement leur rôle dans les instances paritaires.

Comité technique

Déshabiller Pierre... sans habiller personne

JM Blanquer, fidèle à lui même, a donc décidé tout seul de dédoubler les CP. Annonce sans doute populaire, qui donne l'impression d'un geste fort pour les plus défavorisés. Il a juste oublié de préciser que tout cela se ferait sans poste supplémentaire...

En février, les dédoublements des CP ont conduit à la suppression massive des PDMQDC et à l'utilisation de pratiquement toute l'enveloppe de postes disponibles pour la Gironde .
Alors certes la note est moins salée pour l'instant que dans d'autres départements où les zones rurales ont payé le prix fort mais les chiffres sont têtus, et la deuxième phase qui se déroule en juin risque d'être plus que délicate : comment absorber l'essor démographique de la Gironde ? Comment alléger les effectifs de maternelle ? Et dans les classes de cycle 3 ?

À toutes ces questions le DASEN répond que tout ira bien. Mais avec des classes de 30, 31 voire 32 petites sections, des multi-niveaux à 25, 26 en éducation prioritaire, des RPI avec des fermetures de classes, et bien sûr toujours pas de RASED à l'horizon ou de remplaçants en nombre suffisant, non, tout n'ira pas bien, et ce sont les élèves qui en feront les frais. Alors à nous de bouger pour l'abandon de cette politique de dégradation du service public d'éducation.

Le 22 mai, c'est le moment d'exiger des moyens à la hauteur pour la réussite de toutes et tous, à commencer par un nombre de postes suffisants pour des effectifs qui permettent de travailler sereinement avec chaque élève.

Maternelles encore trop chargées

Lors du CTSD, il est apparu à nouveau que les effectifs en école maternelle restaient encore trop chargés, plus qu'en école élémentaire. En effet, une trentaine d'écoles ont encore plus de 29 élèves en moyenne par classe. Or, on connaît l'enjeu de cette première école, notamment concernant l'acquisition du langage et la socialisation des jeunes enfants. Cela est très compliqué dans les classes au vu du trop grand nombre d'élèves, notamment pour les enfants les plus éloignés de l'école. Les représentants du SNUipp-FSU sont intervenus pour dénoncer ces effectifs et pour demander un effort particulier pour cette école encore sacrifiée.

Concernant la scolarisation des moins de trois ans, le SNUipp-FSU a dénoncé le nombre trop faible d'enfants de deux ans scolarisés en Gironde. Seulement 3 dispositifs TPS ont été crées au CTSD de février et trop peu sont scolarisés hors dispositifs. La scolarisation des moins de trois ans est freinée par les effectifs trop importants en maternelle et parfois un manque de volonté et de moyens des municipalités. L'objectif de 5% de scolarisation des moins de trois ans , fixé par le recteur, ne sera une nouvelle fois pas atteint en Gironde. Or cet objectif est déjà bien en dessous du taux de scolarisation dans l'académie et dans le reste de la France.
Pour le SNUipp-FSU, il faut donner à l'école maternelle les moyens de jouer pleinement son rôle de première école au service de la réussite des toutes et tous, notamment en allégeant les effectifs.

Fonction publique

Avec sa refondation du contrat social, le gouvernement menace clairement la fonction publique

Le projet de « transformation de l'Action publique » fourni aux organisations syndicales, programme la fin des missions de la fonction publique.

1er objectif du gouvernement : restreindre les instances de concertation

Moins de réunions, moins de représentants des personnels, moins de droits individuels et collectifs.

Par exemple, les CAPD ne se réuniraient plus que pour « l'examen des décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents ». Fin du contrôle collectif des promotions, des mouvements nationaux et départementaux. L'arbitraire à tous les niveaux !

LE *SNUipp-FSU se bat pour le maintien de nos droits collectifs et pour l'amélioration de ceux-ci. Les élus du SNUipp-FSU en CAPD prouvent chaque fois leur importance dans leur rôle de représentants des personnels, ils garantissent l'équité et la transparence de toutes les opérations liées à la carrière. Cependant, le DASEN remet en cause de trop nombreux droits: temps partiel, accessibilité des postes avec le profilage à outrance...*

Il faut se mobiliser le 22 pour le maintien des instances paritaires – seules garanties d'équité contre l'arbitraire des décisions de l'administration.

Le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) est une instance importante. Le CHSCT examine toutes les situations de travail qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé des agents : problèmes de sécurité, locaux vétustes ou dégradés, situations difficiles (gestion des élèves à besoin particulier, problématiques liées à l'inclusion, altercations avec les familles...). Les membres du CHSCT peuvent effectuer des visites d'établissements.

Le DASEN est responsable de la santé des agents, il doit mieux prendre en compte les préconisations du CHSCT.

Avec le projet du gouvernement, les CHSCT sont en danger ! Ils doivent être non seulement maintenus mais leur action doit être renforcée.

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

La Fonction publique : un investissement pour l'avenir !

2ème objectif : recrutement massif de contractuels

Les recrutements dans la Fonction publique s'effectuent pour une part croissante, mais encore limitée, par la voie contractuelle (17 % des agents publics sont contractuels). Le concours reste la modalité de recrutement majoritaire, il permet à chaque citoyen un égal accès aux emplois publics. Le candidat ainsi recruté accède au statut d'agent de l'État, qui doit le protéger contre toute influence du supérieur, du politique, de l'usager et doit lui permettre d'exercer sa fonction en pleine responsabilité. Le projet du gouvernement est d'étendre les possibilités de recours au contrat pour des recrutements même sur des emplois pérennes. Cette possibilité rendra plus malléable l'agent ainsi recruté et en cas de problème il sera plus facilement jetable. La précarité et l'absence de formation vont nuire à la continuité et la qualité du service public.

Dans notre département, pour la première fois, près de 30 contractuel.les ont été recruté.es dans le premier degré. Un contractuel qui effectuait un remplacement en Gironde a finalement été appelé en Dordogne sur la liste complémentaire. La classe s'est retrouvée sans remplacement.

Se mobiliser le 22 mai pour une Fonction Publique efficace qui assure toutes ses missions auprès de tous les citoyens, sur tous les territoires. Pour cela, il faut des agents responsables et neutres. Seuls, le concours comme modalité de recrutement, et un statut, peuvent le garantir.
Nous voulons des recrutements sur des emplois statutaires à la hauteur des besoins et des concertations pour un plan de titularisation des contractuel-les

3ème objectif : Nouvelle rémunération des agents publics « fondée sur le mérite ».

La classe exceptionnelle du PPCR en est une mesure emblématique.
Le concept de « mérite » est né dans le secteur privé en lien avec les nouvelles techniques de management et a pour effet de mettre au pas et en concurrence les salarié·es. Comme l'objectif affiché est d'obtenir une « meilleure performance » il faut bâtir pour cela des indicateurs permettant de la mesurer. Or, appliqués aux services publics, les indicateurs sont rares et ne reflètent pas nécessairement la qualité du service rendu. De fait, il conduirait à la démotivation et nuirait particulièrement au travail en équipe.

À l'Education Nationale, quels indicateurs pourraient être retenus ? Les résultats des élèves et leur progression à partir d'évaluations nationales ? L'indice de satisfaction des usagers que sont les parents d'élèves ?… Cette proposition de salaire au mérite n'est pas adaptée au secteur public, va en dégrader la qualité et nuire aux conditions de travail des fonctionnaires. C'est un instrument de division, qui s'appuiera sur des éléments subjectifs et sur l'arbitraire.

Notre département est le département de France où il y a le plus de postes profilés. Or, le profilage est bien un moyen de lier le mérite à la rémunération puisque ce sont tous les postes à forte valeur ajoutée qui sont concernés : direction, REP+, conseillers pédagogiques … De plus, il est clair que les avis des IEN (variant de « très favorable » à « réservé ») ont pour objectif de faire rentrer dans les têtes que tous les enseignant.es ne se valent pas. Maintenant il s'agit de passer un entretien… pour faire le métier pour lequel nous avons été formés ! Un avis « réservé » pour enseigner dans un CP à 12 - pour « compétences didactiques insuffisantes » par exemple - représente une véritable violence institutionnelle pour les collègues! Des compétences particulières pour un CP à 12 et pas pour un CP à 30 ? Absurde !

Se mobiliser le 22 mai, c'est lutter pour une amélioration des rémunérations et une formation initiale et continue en lien avec l'ensemble de la recherche, pour toutes et tous.

Action

4ème objectif : dégraissage de la fonction publique !

Supprimer 120 000 emplois sur 5 ans ne pourra pas se faire seulement en ne remplaçant pas les départs à la retraite, ni même par la seule embauche de contractuel·les, il faudra aussi « inciter » aux départs volontaires.... Faire mieux avec moins d'agents, la rengaine est connue. Mais le fait nouveau, c'est l'annonce d'un plan de départs volontaires, utilisé dans le secteur privé pour éviter les licenciements « secs ». Ce plan servirait ainsi l'ambition du gouvernement d'abandonner au secteur privé certaines missions d'intérêt général assurées par l'État et ses agents. Dans ce cas, toutes les agentes et tous les agents publics de ces services devraient quitter la Fonction publique, l'État ne pouvant leur retrouver un emploi correspondant à leur qualification. Il s'agira assurément de « reconversions imposées ». Dans le privé, cela s'appelle un licenciement. L'objectif d'assurer la satisfaction des besoins des usagers passera au second plan, l'objectif premier d'une entreprise privée étant de faire des bénéfices !
Dans les écoles avec 3 881 postes annoncés, la dotation 2018 est bien en deçà des besoins. Il ne sera pas possible d'assurer les ouvertures de classes la baisse des effectifs par classe, de développer des dispositifs plus de maîtres et la scolarisation des moins de 3 ans, d'assurer les remplacements et d'abonder les RASED tout en assurant les dédoublements prévus en éducation prioritaire. Les premiers retours des comités techniques départementaux montrent la volonté de prioriser les dédoublements en éducation prioritaire, promesse de campagne du président, au détriment de tous les autres besoins et des effectifs des autres classes notamment dans les écoles rurales.

Dans notre département, le SNUipp-FSU se mobilise avec les enseignant.es et les parents, en déposant des alertes sociales, en organisant, des rassemblements… pour mettre en lumière les conséquences d'une si faible dotation. Il sera nécessaire de poursuivre ces actions pour peser sur les budgets à venir. Et à tout cela s'ajoute la diminution drastique des emplois aidés avec 23 157 suppressions d'emplois dans l'éducation nationale et un retour brutal à Pôle emploi pour ces salarié.es. Le SNUipp-FSU 33 se mobilise chaque année afin d'obtenir les postes nécessaires pour : baisser les effectifs des classes, maintenir les postes de PMQC (Plus de maîtres), augmenter les postes de RASED afin de garantir une prise en charge de tous les élèves qui en relèvent, améliorer le remplacement, retrouver une réelle formation continue de qualité, augmenter et améliorer les conditions de scolarisation des TPS... tout cela nécessite des postes !

Se mobiliser le 22 mai c'est exiger plus de moyens pour l'école c'est s'opposer à la suppression massive de postes de fonctionnaires et aux plans de départs volontaires.

Fonction publique : un coût pour la Nation ?

Le plan d'économies qui touche la Fonction Publique est à mettre en regard d'autres choix opérés par le gouvernement : ristourne de 3 milliards d'euros pour les plus riches assujettis à l'ISF et manque à gagner de 11 milliards sur 5 ans avec la baisse programmée de l'impôt sur les sociétés.
Ceux qui soutiennent l'économie libérale ne cessent de répéter que la Fonction Publique coûte trop cher au budget de la Nation. Dès qu'il est question d'économies, la variable d'ajustement est toute trouvée : la Fonction Publique et ses agents. Pourquoi ainsi maltraiter ces agents qui assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays si ce n'est pour la démanteler et la vendre au privé? Les services publics ont véritablement permis d'amoindrir les effets de la crise de 2008 en France, en comparaison avec d'autres pays européens. Doit-on considérer que les agents d'entretien, les enseignant.es, les infirmièr.es et aide-soignant.es, les policiers, les pompiers, les agents administratifs, les magistrat.es… sont des nantis et qu'ils doivent être forcément ceux qui doivent toujours être mis à contribution ? D'autant que différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'État en France n'est pas plus important que dans les autres pays européens.

Alors, on laisse faire ... ou on bouge ?
Se mobiliser le 22 mai : c'est s'engager pour d'autre choix politiques forts : investir dans la fonction publique et les services publics.